



Conditions Générales d'Utilisation de l'application CITIZEN App', de la carte de fidélité CITIZEN Card et conditions de participation aux CITIZEN Events

Article 1. OBJET et dispositif

Les entreprises de commerces et les associations de l'agglomération Albigeoise (81), adhérents au réseau collaboratif CITIZEN, mandatent la société I&I PRODUCTION, située 10 rue de Crins à Albi (81000), pour assurer la mise en place d'un programme de communication et de fidélisation par le biais d'une application (CITIZEN App'), d'une carte de fidélité (CITIZEN Card) et l'organisation et tenue d'événements CITIZEN Event pour l'année en cours*.

Dans le cadre exclusif de l'utilisation de l'application et de la carte de fidélité CITIZEN, les consommateurs usagers auront la possibilité de gagner des points en vue de recevoir des invitations VIP aux 4 événements annuels CITIZEN Event, mais aussi de profiter d'avantages et d'offres commerciales mis en place par les commerçants adhérents au réseau collaboratif CITIZEN. Ces avantages sont indépendants du cumul de points et sont décidés par les commerçants eux-mêmes.

**L'année en cours correspond à la date de mise en service officielle de l'ensemble du système CITIZEN, soit à compter du 29 novembre 2024 jusqu'au 29 novembre 2025.*

1 évènement par trimestre sera donc programmé et les usagers de l'application et de la carte seront informés au moins 1 mois avant l'officialisation de ces dates.

Ce programme de communication et de fidélité « CITIZEN » est ouvert à tout particulier, consommateur disposant d'un smart phone et âgé d'au moins 18 ans. Il est possible d'adhérer à ce programme en remplissant un formulaire d'adhésion soit en ligne depuis le site internet www.citizen-albi.com, soit depuis l'application mobile DeeWee Wallet, téléchargeable depuis Play store ou Apple Store, soit dans l'un des points de vente partenaires.

Article 2. SOUSCRIPTION

. La carte de fidélité « CITIZEN Card » est valable dans l'ensemble des points de vente partenaires et est mise gratuitement à disposition dans tous les points de vente partenaires, dans la limite d'un compte par client (même nom, même adresse). En magasin, la carte est délivrée et utilisable immédiatement le jour de la demande.

. Il est également possible de solliciter l'activation de sa carte en magasin puis de finaliser son inscription en remplissant le formulaire d'adhésion disponible en ligne sur le site :

www.citizen-albi.com

La finalisation de la souscription doit être réalisée dans le mois qui suit l'activation de la carte en magasin.

. Sur internet ou depuis l'application mobile, une carte virtuelle (e-carte) sera créée à disposition de l'adhérent qui a préalablement complété son formulaire : elle est utilisable immédiatement.

. Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

ARTICLE 3. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations demandées, à travers le formulaire d'adhésion disponible en ligne, sont indispensables pour l'activation de la carte de fidélité. Ces informations permettent à I&I PRODUCTION la gestion et l'animation du programme de fidélité et de réaliser toute étude ou analyse correspondante. En leur absence, la demande du client consommateur ne pourra être prise en compte. Vous êtes informé de la collecte de données à caractère personnel par la société I&I PRODUCTION, responsable du traitement de vos données, 10 rue de Crins, 81000 Albi. Ces données ne peuvent être vendues ou soumises à l'analyse d'un tiers, et ne sont exploitées que dans le cadre unique de l'application du programme de communication et de fidélité CITIZEN.

Article 4. GESTION DE LA CARTE DE FIDELITE

. Envoi de toute information commerciale nécessaire à la promotion de la carte CITIZEN et de ses adhérents aux utilisateurs de la carte CITIZEN.

. Utilisation des données dans le cadre d'analyses statistiques commerciales liées à l'utilisation de la carte (panier moyen, flux, âge moyen des utilisateurs de la carte ...etc), et la mise en place d'un observatoire commercial de la zone de chalandise de la ville d'Albi (département du Tarn).

Ces traitements sont fondés sur votre consentement conformément à l'article 6-1-a du règlement européen du 27 avril 2016. L'absence de consentement empêche la prestation.

. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition, d'un droit à la portabilité des données et un droit de retrait de votre consentement que vous pouvez exercer auprès de I&I PRODUCTION à l'adresse ci-avant indiquée ou par courriel à : citizen.albi@gmail.com

. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Seront amenés à traiter vos données personnelles :

- La société I&I PRODUCTION, détenteur de la carte du même nom

- Les commerçants adhérents au réseau CITIZEN et concernant leurs clients propres.

Une charte déontologique de bonne utilisation de leur fichier sera signée par les commerçants adhérents au réseau CITIZEN.

. Durée de conservation : les données du fichier clients sont conservées le temps de leur consentement.

. Les données du titulaire de la carte de fidélité CITIZEN peuvent être utilisées par I&I PRODUCTION et les commerçants adhérents au réseau CITIZEN pour transmettre de l'information commerciale et non commerciale (prospections, événements, invitations, etc...)

en lien avec les actions du réseau CITIZEN et l'activité commerciale et non commerciales des commerçants adhérents au réseau CITIZEN.

Article 5. LES AVANTAGES DE LA CARTE DE FIDELITE

. La carte de fidélité CITIZEN n'est pas un moyen de paiement.

. Elle vous permet sur présentation en caisse chez les commerces partenaires :

- De cumuler, sur votre compte de fidélité CITIZEN des points fidélité en vue d'être invité en tant que VIP à des soirées privées organisées par I&I PRODUCTION pour le compte du réseau collaboratif CITIZEN. Un palier de 1500 points minimum à atteindre est nécessaire pour être sélectionné aux CITIZEN EVET et ainsi être invité aux événements VIP et participer aux tirages au sort.
- 1 euro dépensé équivaut à 5 points.
- Après chaque CITIZEN EVENT, le cumul des points retombe à zéro pour l'ensemble des utilisateurs de la carte.
- Par ailleurs, cette carte vous permet de bénéficier d'avantages hors soldes, de rabais, promotions ou conditions particulières dans les points de vente partenaires.
- Cette carte vous permet d'obtenir des bons de réduction à valoir sur vos achats ultérieurs, selon la politique commerciale propre à chaque point de vente membre du réseau CITIZEN.
- Évolution de la carte : il sera possible à l'avenir de cagnoter des Euros qui seront utilisables exclusivement dans les points de vente adhérents au réseau collaboratif CITIZEN.
- Les Euros crédités sur le compte des adhérents seront attribués selon des modalités qui seront détaillées lors de la mise en place de ce service dans de nouvelles CGU.

Pour connaître le solde de son compte, le titulaire de la carte de fidélité CITIZEN est invité à se connecter sur son espace carte présent sur le site Internet www.deewee.app ou depuis l'application mobile DeeWee Wallet, ou se rendre dans un point de vente partenaire.

Article 5.1. Utilisation des Euros cagnottes

Les CGU liées à l'utilisation des Euros cagnottés seront mises à jour lors de la mise en service de ce système.

Article 6. BONS DE REDUCTION

Les bons de réduction sont utilisables dans les délais de validité mentionnés sur les bons. Toute reproduction du bon est interdite. Les bons de réduction appartiennent au titulaire de la carte de fidélité et sont incessibles, intransmissibles, non remboursables, non échangeables en espèces et ne peuvent donner lieu à aucun rendu de monnaie.

Article 7. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

L'utilisation de la carte de fidélité CITIZEN implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance lors de son inscription.

La carte de fidélité CITIZEN est la propriété de la société I&I PRODUCTION et ne peut être reproduite. Elle peut être retirée à tout moment en cas de fraude ou de toute utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le titulaire de la carte de fidélité CITIZEN perd alors tout droit d'utilisation des bons de réduction précédemment acquis, ainsi que des avantages attachés à son compte utilisateur. Les points de vente partenaires déclinent toute responsabilité pour toutes conséquences directes ou indirectes d'utilisation frauduleuse ou non conforme de la carte de fidélité CITIZEN.

Toute carte CITIZEN qui ne serait pas utilisée pendant une durée d'une année consécutive sera automatiquement désactivée par I&I PRODUCTION.

La société I&I PRODUCTION, le fournisseur de service DeeWee, et les points de vente partenaires sont exonérés de toute responsabilité pour toute conséquence, directe ou indirecte, des éventuelles anomalies de fonctionnement du programme de fidélité, quelle que soit leur cause. Ainsi en cas d'anomalie résultant notamment d'une erreur technique ou matérielle évidente ou d'un bug informatique concernant en particulier le cumul d'euros du Compte CITIZEN, le titulaire de la carte de fidélité CITIZEN ne pourra pas en exiger le bénéfice, ni en demander le remboursement. Dès que cette anomalie aura été découverte ou portée à la connaissance de I&I PRODUCTION, cette dernière procèdera à la régularisation du Compte. Cette régularisation sera portée à la connaissance du titulaire du Compte dans son espace client.

De même, dans l'hypothèse où des anomalies techniques apparaîtraient lors de l'impression des bons de réduction (ex : absence de date de validité, absence de mentions des produits bénéficiant de l'offre ou absence de montant de la remise accordée) rendant ces derniers incomplets dans les modalités de leur utilisation, les agents de caisses seront en droit de récupérer les bons défectueux et de refuser leur utilisation en caisse.

En cas de perte ou de vol de la carte, I&I PRODUCTION, ou ses partenaires, ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse de la carte, particulièrement dès lors que le service d'euros cagnottés aura été mis en place (CF CGU actualisées).

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité, le titulaire doit informer la société I&I PRODUCTION, par courrier ou e-mail, de la perte ou du vol dès sa survenance. Le titulaire peut ensuite demander la délivrance d'une nouvelle carte. Toute perte ou vol de la carte de fidélité CITIZEN fait perdre automatiquement tout droit d'utilisation des avantages précédemment acquis, qu'il s'agisse des points cumulés, des bons de réduction ou des euros inscrits au crédit du compte de l'utilisateur.

La carte ne peut être cédée en dehors du foyer.

Article 8. FRAUDES ET ABUS

Les avantages du programme de fidélité CITIZEN sont conditionnés à l'achat de produits bénéficiant d'offres spécifiques dans les points de vente partenaires.

En cas de demande de remboursement ou de droit de rétractation concernant les produits ayant bénéficié d'avantages au titre du programme de fidélité CITIZEN (bons de réduction ou euros cagnottés), CITIZEN se réserve le droit de procéder à l'annulation de ces avantages et à la reprise des bons de réduction en possession du Client lors du remboursement du ou des produit(s) concerné(s), afin de lutter contre toute tentative de fraude. Dans l'hypothèse où les avantages au titre du programme de fidélité CITIZEN auraient déjà été consommés par le

Client lors du retour des marchandises, CITIZEN se réserve le droit de déduire le montant correspondant à ces avantages du remboursement effectif du prix des produits retournés.

Article 9. EVOLUTION

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales et/ou dans tout autre document relatif au présent programme de fidélité pourront être modifiés ou supprimés temporairement ou définitivement à tout moment. Dans cette hypothèse, les droits et avantages acquis par le titulaire de la carte de fidélité CITIZEN à la date de suppression ou de modification lui resteront dus.

En revanche, les droits et avantages modifiés ou supprimés pour l'avenir n'ouvriront aucun droit à indemnisation en faveur de l'adhérent. Dans ce cas, les titulaires de la carte de fidélité CITIZEN seront prévenus quinze (15) jours à l'avance par affichage ou diffusion dans les points de vente et/ou sur les sites Internet partenaires.

Le titulaire de la carte de fidélité CITIZEN peut, s'il le souhaite, restituer sa carte, en rappelant son nom, prénom et adresse.

Par cette restitution, il renonce aux avantages du programme de fidélité CITIZEN.

JE RECONNAIS AVOIR LU LES CONDITIONS D'UTILISATION GENERALES ET AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA PROCEDURE D'UTILISATION DE MES DONNEES PERSONNELLES.